

RF PREFECTURE ALBI (TARN)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/12/2023 081-218100741-20231220-DEL_2023_036-DE

République française

DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE CUNAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mercredi 20 décembre 2023

Date de la convocation: 15/12/2023

**Membres en
exercice : 16**

**Présents :
13**

**Votants:
16**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt décembre à 20h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, dans la Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Marc VENZAL, Maire.

Présents : Marc VENZAL, Claude PAGES, Isabelle REDON, Laurent SEGOND, Josiane GINESTET, Jean-Charles ROGGERO, Jean-Luc GILLET, Valérie TEULET, Céline CARCENAC, Amélie BLACQUIERES, Anne MAZARS, Martyn LAFON, Sophie FRERE

Représentés: Eléonore CARRIERE, Dominique BARBUTO, Delphine DESHAIES-GALINIE

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Jean-Luc GILLET

Secrétaire de mairie : Sylvie PALAFFRE

Objet: Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2024 - DEL_2023_036

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 prévoit que: « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le vote des budgets primitifs 2024 devraient intervenir fin mars, début avril 2024. Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le maire dès le 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des dépenses d'investissement inscrit au budget 2023 de la commune hors chapitre 16 «Remboursement d'emprunt » est de : 495 610,00 euros.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article selon le tableau suivant :

Chapitre/ Opération	Libellé	Crédits ouverts 2023 (BP+DM)	Autorisations de crédits 2024 jusqu'au vote du BP 2024 (25%)
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 550,00 €	2 637,50 €
20	Immobilisations incorporelles	500,00 €	125,00 €
21	Immobilisations corporelles	434 560,00 €	108 640,00 €
23	Immobilisations en cours	50 000,00 €	12 500,00 €
TOTAL		495 610,00 €	123 902,50 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales,
- Considérant que l'adoption des budgets primitifs est programmée fin mars, début avril 2024,
- Considérant la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dès le 1^{er} janvier 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au vote du prochain budget.
- **DIT** que le montant et l'affectation des crédits correspondants est la suivante :

RF PREFECTURE ALBI (TARN)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/12/2023 081-218100741-20231220-DE-2023-036-DE

Chapitre/ Opération	Libellé	Crédits ouverts 2023 (BP+DM)	Autorisations de crédits jusqu'au vote du BP 2024 (25%)
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 550,00 €	2 637,50 €
20	Immobilisations incorporelles	500,00 €	125,00 €
21	Immobilisations corporelles	434 560,00 €	108 640,00 €
23	Immobilisations en cours	50 000,00 €	12 500,00 €
TOTAL		495 610,00 €	123 902,50 €

Fait et délibéré les jour, mois, an, susdits et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

La Maire,
Marc VENZAL



Le secrétaire de séance,
Jean-Luc GILLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 21/12/2023
Publié ou notifié le 22/12/2023

République française

DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE CUNAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mercredi 20 décembre 2023

Date de la convocation: 15/12/2023

**Membres en
exercice : 16**

**Présents :
13**

**Votants:
12**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt décembre à 20h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, dans la Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Marc VENZAL, Maire.

Présents : Marc VENZAL, Claude PAGES, Isabelle REDON, Laurent SEGOND, Josiane GINESTET, Jean-Charles ROGGERO, Jean-Luc GILLET, Valérie TEULET, Céline CARCENAC, Amélie BLACQUIERES, Anne MAZARS, Martyn LAFON, Sophie FRERE

Représentés: Eléonore CARRIERE, Dominique BARBUTO, Delphine DESHAIES-GALINIE

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Jean-Luc GILLET

Secrétaire de mairie : Sylvie PALAFFRE

Objet: Actualisation des tarifs municipaux 2024 - DEL_2023_037

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'actualiser l'ensemble des tarifs municipaux ci-joints.

Il invite les Conseillers municipaux à examiner les tableaux des tarifs proposés :

D'une part :

- pour la location des salles communales et du matériel communal,
- pour l'occupation du domaine public et
- pour les concessions au cimetière et cases au colombarium.

D'autre part :

- les tarifs de la cantine scolaire et de l'ALAÉ et
- les tarifs de l'ALSH.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 Voix Pour et 4 Abstentions, approuve les tarifs municipaux fixés conformément aux tableaux annexés à la présente.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Marc VENZAL



Le Secrétaire de séance
Jean-Luc GILLET

RF PREFECTURE ALBI (TARN)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/12/2023 081-218100741-20231220-DEL_2023_037-DE

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 21/12/2023

Publié ou notifié le 22/12/2023

TARIFS 2024

LOCATION DES SALLES COMMUNALES ET DU MATERIEL

SALLE DE SPECTACLE						
Prestations	Habitants de la commune	Associations De Cunac	Entreprises et organismes de Cunac	Habitants hors Cunac	Associations hors Cunac	Entreprises et organismes hors Cunac
2 jours consécutifs	300 €	Gratuit	350 €	450 €	350 €	500 €
1 journée	150 €	Gratuit	175 €	225 €	175 €	260 €
Camion frigorifique	30 €	Gratuit	30 €	30 €	30 €	30 €
Caution dégradation	450 €	Gratuit	450 €	450 €	450 €	450 €
Caution ménage	150	Gratuit	150	150 €	150	150 €
ESPACE ASSOCIATIF						
Prestations	Habitants de la commune	Associations De Cunac	Entreprises et organismes de Cunac	Habitants hors Cunac	Associations hors Cunac	Entreprises et organismes hors Cunac
2 jours consécutifs	180 €	Gratuit	240 €	300 €	200 €	350 €
1 journée	90 €	Gratuit	120 €	150 €	100 €	175 €
Demi-journée	50 €	Gratuit	60 €	75 €	50 €	85 €
Abonnement	-	Gratuit	300 € / trimestre-	-	300 €/trimestre	500 € / trimestre
Voiture frigorifique	15 €	Gratuit	15 €	15 €	15 €	15 €
Caution dégradation	450 €	Gratuit	450 €	450 €	450 €	450 €
Caution ménage	150 €	Gratuit	150 €	150 €	150 €	150 €

LOCATION DU MATERIEL COMMUNAL	
2 tréteaux	1 €
2 tréteaux et 1 table	2€
1 chaise	0.50 €
1 banc	1 €
1 grille d'exposition	5 €

TARIFS 2024

TARIFS OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
Stationnement Taxi	90 € / an
Cirque	70 € par jour
Marché artisanal et Marché gourmand	15 € (forfait emplacement)
Vide grenier organisé par la Mairie	3 € / le ml
Redevance pour organisation d'un vide grenier	10 €
Branchement électrique au marché de plein vent	40 €/ trimestre
Branchement électrique au Marché gourmand et Marché artisanal	15 € (forfait par participation)

RF
PREFECTURE ALBI (TARN)

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/12/2023
081-218100741-20231220-DEL_2023_037-DE

TARIFS 2024

CIMETIERE	TARIFS
Concession 4 places (3m ²)	30 ans : 300 €
	50 ans : 500 €
Concession de 6 places (4 m ²)	30 ans : 380 €
	50 ans : 650 €
CASE COLOMBARIUM	30 ans : 300 € 50 ans : 400 €
Dépositaire (caveau provisoire)	Gratuit

TARIFS 2024

QUOTIENT FAMILIAL (QF)	MATIN 07 h 30 – 08 h 30	PAUSE MERIDIENNE					SOIR 16 h 30 – 18 h 30	FORFAIT Journée complète (hors repas)
		ALAE 12 h 00 – 14 h 00 (avec ou sans repas)	REPAS ENFANTS COMMUNE	REPAS ENFANTS HORS COMMUNE	REPAS + ALAE ENFANTS COMMUNE	REPAS + ALAE ENFANTS HORS COMMUNE		
0 à 500	1,12 €	0,51 €	3,69 €	4,24 €	4,20 €	4,75 €	2,25 €	3,32 €
501 à 699	1,16 €	0,53 €	3,77 €	4,32 €	4,30 €	4,86 €	2,32 €	3,39 €
700 à 899	1,19 €	0,54 €	3,87 €	4,42 €	4,41 €	4,96 €	2,40 €	3,44 €
900 à 1099	1,23 €	0,55 €	3,96 €	4,51 €	4,51 €	5,06 €	2,46 €	3,56 €
1100 et plus	1,25 €	0,57 €	4,05 €	4,60 €	4,62 €	5,17 €	2,50 €	3,69 €

TARIFS COMMUNE DE CUNAC
Enfants domiciliés à CUNAC et fréquentant l'école de CUNAC
Enfants domiciliés à CUNAC et ne fréquentant pas l'école de CUNAC

Mercredis et vacances

Quotient familial	QF 0 à 500	501 à 699	700 à 899	900 à 1099	1100 et +	MSA
Journée sans repas 7h30/12h00 Et 14h00/18h30	4,76	5,98	8,08	9,30	10,75	10,75
Demi-journée sans repas 7h30/12h00 ou 14h00/18h30	2,51	3,14	4,21	4,87	5,64	5,64
Journée avec repas	8,45	9,75	11,95	13,26	14,80	14,80
Demi-journée avec repas 7h30/14h00 ou 12h00/18h30	6,20	6,91	8,08	8,83	9,69	9,69
Mini séjour La journée	17,01	29,48	35,15	41,96	51,03	51,03

TARIFS HORS COMMUNE DE CUNAC
Enfants non domiciliés à CUNAC et fréquentant l'école de CUNAC
Enfants non domiciliés à CUNAC et ne fréquentant pas l'école de CUNAC

Mercredis et vacances

Quotient familial	QF 0 à 500	501 à 699	700 à 899	900 à 1099	1100 et +	MSA
Journée sans repas 7h30/12h00 Et 14h00/18h30	5,38	6,97	9,59	11,16	13,02	13,02
Demi-journée sans repas 7h30/12h00 ou 14h00/18h30	2,69	3,50	4,80	5,58	6,51	6,51
Journée avec repas	10,00	11,69	14,41	16,08	18,04	18,04
Demi-journée avec repas 7h30/14h00 ou 12h00/18h30	7,31	8,22	9,62	10,50	11,53	11,53
Mini séjour La journée	20,41	32,89	39,69	46,49	54,43	54,43

RF PREFECTURE ALBI (TARN)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/12/2023 081-218100741-20231220-DEL_2023_038-DE

République française

DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE CUNAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mercredi 20 décembre 2023

Date de la convocation: 15/12/2023

**Membres en
exercice : 16**

**Présents :
13**

**Votants:
16**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt décembre à 20h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, dans la Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Marc VENZAL, Maire.

Présents : Marc VENZAL, Claude PAGES, Isabelle REDON, Laurent SEGOND, Josiane GINESTET, Jean-Charles ROGGERO, Jean-Luc GILLET, Valérie TEULET, Céline CARCENAC, Amélie BLACQUIERES, Anne MAZARS, Martyn LAFON, Sophie FRERE

Représentés: Eléonore CARRIERE, Dominique BARBUTO, Delphine DESHAIES-GALINIE

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Jean-Luc GILLET

Secrétaire de mairie : Sylvie PALAFFRE

Objet: Acquisition de 30 tables pliantes polyéthylène - DEL_2023_038

Madame Josiane GINESTET propose au Conseil Municipal l'acquisition de 30 tables pliantes en polyéthylène pour la salle Jalet-Artigues et pour la salle de Spectacles. Celles-ci sont très régulièrement utilisées pour les réunions et pour les locations. La plupart sont en mauvais état, il conviendrait de les remplacer.

Concernant la salle Jalet Artigues, elles remplaceraient les 16 tables actuelles. Les 14 restantes seraient utilisées dans la salle de Spectacles.

Trois devis de tables pliantes sont présentés au Conseil Municipal :

Caractéristiques

Poids : 13 kg l'unité

Dimensions : 183 X 76

Couleurs : Piètement Noir, plateau Blanc cassé

ADEQUAT ACHAT PUBLIC : 3 026.88 € TTC

COMAT ET VALCO : 2 306.40 € TTC

KGMAT COLLECTIVITES : 2 220.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés:

- **APPROUVE** l'acquisition de 30 tables pliantes en polyéthylène,
- **RETIENT** le devis de KGMAT d'un montant de 2 220 € TTC,
- **AUTORISE** monsieur le maire à passer commande en 2023,
- **S'ENGAGE** à inscrire la dépense au budget primitif 2024.

Fait et délibéré, les, jour, mois, an, susdits et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Marc VENZAL



Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc GILLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 21/12/2023
Publié ou notifié le 22/12/2023

RF PREFECTURE ALBI (TARN)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/12/2023 081-218100741-20231220-DEL_2023_039-DE

République française

DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE CUNAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mercredi 20 décembre 2023

Date de la convocation: 15/12/2023

**Membres en
exercice : 16**

**Présents :
13**

**Votants:
16**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt décembre à 20h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, dans la Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Marc VENZAL, Maire.

Présents : Marc VENZAL, Claude PAGES, Isabelle REDON, Laurent SEGOND, Josiane GINESTET, Jean-Charles ROGGERO, Jean-Luc GILLET, Valérie TEULET, Céline CARCENAC, Amélie BLACQUIERES, Anne MAZARS, Martyn LAFON, Sophie FRERE

Représentés: Eléonore CARRIERE, Dominique BARBUTO, Delphine DESHAIES-GALINIE

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Jean-Luc GILLET

Secrétaire de mairie : Sylvie PALAFFRE

Objet: Rénovation énergétique à l'école, climatiseurs réversibles, films solaires - DEL_2023_039

Madame Josiane GINESTET et Monsieur Claude PAGES, Rapporteurs :

Le dispositif présenté nous paraît le mieux adapté afin de contribuer à la réduction de la consommation énergétique et à l'amélioration du confort des élèves et des enseignants.

Les classes du primaire sont réparties sur deux bâtiments :

- Dans le bâtiment d'origine (année 1900), la classe du CP et les maternelles
- Dans un bâtiment annexe (année 2002), 3 classes du CE1 au CM2.

Ces bâtiments n'ont pas bénéficié de travaux de rénovation énergétique depuis leur création.

Notre objectif est d'effectuer des travaux de rénovation énergétique du bâtiment des classes du Primaire et de la façade Avant gauche, face gauche de l'école maternelle par une isolation des murs extérieurs, ainsi que la modification du mode de chauffage fuel par des climatiseurs réversibles.

La pose de films solaires sur l'ensemble des vitres des classes maternelles et primaires est aussi proposée.

NOTRE PLAN D'ACTION D'INVESTISSEMENT

– ISOLATION EXTERIEURE

En matière de rénovation énergétique, notre premier objectif se concentre sur la mise en place d'une isolation extérieure.

L'annexe Primaire a été construite en blocs béton ; le toit est en bac acier avec isolant. Concernant l'isolation extérieure, elle est inexistante. Le mur face avant gauche, face gauche de l'école maternelle va bénéficier, lui aussi, de cet aménagement.

– INSTALLATION DE CLIMATISEURS REVERSIBLES

Les printemps deviennent, de façon pérenne, beaucoup plus chauds qu'auparavant. Ces chaleurs excessives sont encore présentes à la reprise de l'école en septembre. Des travaux s'imposent afin de garantir une température propice au travail.

A ce jour, une chaudière au fuel assure le chauffage, la modification de ce mode de chauffage nous paraît essentielle.

En périodes chaudes, l'air est ventilé par des ventilateurs électriques sur pied.

Le climatiseur réversible est un système de chauffage et de climatisation très efficace, l'économie d'énergie est importante.

– POSE DE FILMS SOLAIRES

Les films solaires sont un moyen écologique pour lutter contre la sensation de chaleur grâce à un rejet d'énergie solaire jusqu'à 97 % d'efficacité et sans en réduire la luminosité.

Il est proposé d'équiper toutes les vitres des classes de la maternelle au CM2.

Monsieur Claude PAGES présente les devis relatifs à ces aménagements :

– Isolation extérieure classes Primaires + maternelle

SAS ISOBAT	40 391.00 € HT	48 469.20 € TTC
COULEURS SOLEIL	40 170.51€ HT	48 204.61€ TTC
PAULECO	33 648.72€ HT	35 499.40€ TTC

– Climatiseurs réversibles, classes du Primaire

Eurl David DELPERN	10 120 € HT	12 144 € TTC
GAZ MAINTENANCE SERVICE	16 770 € HT	20 124 € TTC

– Films solaires

Atelier VEZES	4 750.80 € HT	5 700.96 € TTC
GLASTINT EURL GLASS	3 123.60 € HT	3 748.32 € TTC

RF PREFECTURE ALBI (TARN)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/12/2023 081-218100741-20231220-DEL_2023_039-DE

Madame Josiane GINESTET indique que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental, à raison de 30 % sur le montant total hors taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** le projet d'actions tel que présenté ci-dessus,
- **RETIENT** les devis suivants :

Isolation extérieure : PAULECO : 33 648.72€ HT 35 499.40€ TTC

Climatiseurs réversibles : Eurl David DELPERN : 10 120 € HT 12 144 € TTC

Films solaires : GLASTINT EURL GLASS : 3 123.60 € HT 3 748.32 € TTC

Le montant total des travaux s'élève à 46 892.32 € HT 51 391.72 € TTC

- **CHARGE** Monsieur le Maire à demander une subvention au titre du FDT 2020/2023,
- **FIXE** le plan de financement comme suit :
Montant hors taxes des travaux : 46 892.34 €
Subvention du Conseil Départemental 30 % F.D.T. 2020/2023 : 14 067 €
Fonds propres de la Mairie : 32 825.34 € HT 37 324.72 € TTC
- **S'ENGAGE** à inscrire la dépense au BP 2024,
- **DIT** que dans le cas où le montant de la subvention serait inférieur au montant sollicité, la différence sera à la charge de la Mairie.

Fait et délibéré, les, jour, mois, an, susdits et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Marc VENZAL



Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc GILLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 21/12/2023

Publié ou notifié le 22/12/2023

RF PREFECTURE ALBI (TARN)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/12/2023 081-218100741-20231220-DEL_2023_040-DE

République française

DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE CUNAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mercredi 20 décembre 2023

Date de la convocation: 15/12/2023

**Membres en
exercice : 16**

**Présents :
13**

**Votants:
16**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt décembre à 20h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, dans la Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Marc VENZAL, Maire.

Présents : Marc VENZAL, Claude PAGES, Isabelle REDON, Laurent SEGOND, Josiane GINESTET, Jean-Charles ROGGERO, Jean-Luc GILLET, Valérie TEULET, Céline CARCENAC, Amélie BLACQUIERES, Anne MAZARS, Martyn LAFON, Sophie FRERE

Représentés: Eléonore CARRIERE, Dominique BARBUTO, Delphine DESHAIES-GALINIE

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Jean-Luc GILLET

Secrétaire de mairie : Sylvie PALAFFRE

Objet: Création d'un cheminement doux reliant le parking de la Mairie (Grand'Rue) à la route des Avalats - DEL_2023_040

Monsieur Claude PAGES et Madame Josiane GINESTET, Rapporteurs :

A ce jour, les piétons qui empruntent la portion de la Grand'Rue au carrefour Grand'Rue/Route des Avalats /Route de Villefranche d'Albi sont en bordure du fossé ; il n'existe quasiment pas d'accotement. La voie étant peu large, le croisement des voitures est difficile en présence de piétons, cyclistes ou personnes à mobilité réduite. Il y a lieu de sécuriser ces déplacements.

Les travaux envisagés portent sur la création d'un cheminement pour les piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite Le revêtement serait réalisé en grave concassé 0/20, recouvert de castine et bordé par des rondins en bois.

L'extrémité de ce chemin déboucherait sur le passage piéton surélevé qui se situe Route des Avalats. Ainsi, les utilisateurs seraient éloignés du carrefour Grand'Rue /Route des Avalats/Route de Villefranche d'Albi. Le déplacement serait sécurisé.

L'emplacement de la clôture existante de l'ancien stade, constituée de grillage, devra être conservé car il permet le cloisonnement de l'espace lorsqu'il y a la fête du village. Par contre, en mauvais état, ce grillage doit être remplacé par un neuf, les poteaux resteront en place.

Monsieur Claude PAGES présente les devis relatifs à cet aménagement.

Travaux chemin

CAMBON TERRASSEMENT MALRIC/FILS à CAMBON D'ALBI :
..... 8 900 € HT 10 680 € TTC

SARL ANGLES PACHUT à SAINT GREGOIRE :
..... 11 365 € HT 13 638 € TTC

Clôture grillagée

E.A ALARCON Marc à SERENAC : 1 830.97 € HT

MASSOL Espaces Verts à ALBI 2 200,00 € HT 2 640,00 € TTC

Madame Josiane GINESTET indique que cet aménagement peut prétendre à une subvention du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental du Territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** cette création de cheminement doux au lieu indiqué ci-dessus,
- **RETIENT** la proposition de :

Fourniture et pose de la clôture :

E.A ALARCON Marc : 1 830.97 € HT

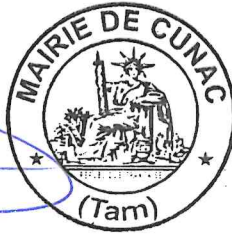
Aménagement chemin :

CAMBON TERRASSEMENT MALRIC/FILS : 8 900.00 € HT 10 680.00 € TTC

- **CHARGE** monsieur le maire à demander une subvention au titre du FDT 2020/2023,
- **FIXE** le plan de financement comme suit :
Montant hors taxes des travaux : 10 730.97 € HT (12 510,97 € TTC)
Subvention du Conseil Départemental 30 % : 3 219 €
Fonds propres de la Mairie : 7 511.97 € HT 9 291.97 € TTC
- **S'ENGAGE** à inscrire la dépense au BP 2024,
- **DIT** que dans le cas où le montant de la subvention serait inférieur au montant sollicité, la différence sera à la charge de la Mairie.

Fait et délibéré, les, jour, mois, an, susdits et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Marc VENZAL



Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc GILLET

RF PREFECTURE ALBI (TARN)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/12/2023 081-218100741-20231220-DEL_2023_040-DE

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 21/12/2023

Publié ou notifié le 22/12/2023

République française

DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE CUNAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mercredi 20 décembre 2023

Date de la convocation: 15/12/2023

**Membres en
exercice : 16**

**Présents :
13**

**Votants:
16**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt décembre à 20h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, dans la Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Marc VENZAL, Maire.

Présents : Marc VENZAL, Claude PAGES, Isabelle REDON, Laurent SEGOND, Josiane GINESTET, Jean-Charles ROGGERO, Jean-Luc GILLET, Valérie TEULET, Céline CARCENAC, Amélie BLACQUIERES, Anne MAZARS, Martyn LAFON, Sophie FRERE

Représentés: Eléonore CARRIERE, Dominique BARBUTO, Delphine DESHAIES-GALINIE

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Jean-Luc GILLET

Secrétaire de mairie : Sylvie PALAFFRE

**Objet: Mise à jour du tableau annuel des effectifs de la Collectivité -
DEL_2023_041**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers municipaux la délibération DEL_2023_006 portant sur la création d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe à Temps Non Complet (27 heures hebdomadaires), à compter du 1er septembre 2023, prise dans sa séance du 16 mars 2023.

Il invite le Conseil municipal à procéder à la mise à jour du tableau des effectifs de la Collectivité à compter du 1er septembre 2023 pour l'ensemble des filières.

FILIERE ADMINISTRATIF	Effectif Temps Complet	Effectif TNC	Totaux
Catégorie A Secrétaire de Mairie	1	0	1
Catégorie C Adjoint administratif Territorial principal de 1ère classe (Echelle C3)	1	0	1
Totaux	2	0	2

FILIERE TECHNIQUE : Catégorie C	Effectif Temps Complet	Effectif TNC	Totaux
Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe (Echelle C3)	2	1	3
Adjoint Technique Territorial (Echelle C1)	1	1	2
Totaux	3	2	5

FILIERE SOCIALE : Catégorie C	Effectif Temps Complet	Effectif TNC	Totaux
ATSEM Principal 1ère classe (Echelle C3)	0	1	1
ATSEM Principal 2ème classe (Echelle C2)	0	1	1
Totaux	0	2	2

FILIERE ANIMATION : Catégorie C	Effectif Temps Complet	Effectif TNC	Totaux
Adjoint d'Animation Territorial (Echelle C1)	2	0	2
Totaux	2	0	2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la mise à jour du tableau des effectifs de la Collectivité Territoriale à compter du 1er septembre 2023.

Fait et délibéré les jour, mois, an, susdits et ont signé les membres présents.
 Pour copie conforme.

Le Maire,
 Marc VENZAL



Le secrétaire de séance,
 Jean-Luc GILLET

Certifié exécutoire,
 Reçu en Préfecture le 21/12/2023
 Publié ou notifié le 22/12/2023

RF PREFECTURE ALBI (TARN)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/12/2023 081-218100741-20231220-DEL_2023_042-DE

République française

DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE CUNAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mercredi 20 décembre 2023

Date de la convocation: 15/12/2023

**Membres en
exercice : 16**

**Présents :
13**

**Votants:
16**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt décembre à 20h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, dans la Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Marc VENZAL, Maire.

Présents : Marc VENZAL, Claude PAGES, Isabelle REDON, Laurent SEGOND, Josiane GINESTET, Jean-Charles ROGGERO, Jean-Luc GILLET, Valérie TEULET, Céline CARCENAC, Amélie BLACQUIERES, Anne MAZARS, Martyn LAFON, Sophie FRERE

Représentés: Eléonore CARRIERE, Dominique BARBUTO, Delphine DESHAIES-GALINIE

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Jean-Luc GILLET

Secrétaire de mairie : Sylvie PALAFFRE

**Objet: Convention de partenariat avec la Scène Nationale d'Albi -
DEL_2023_042**

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers municipaux que, dans la continuité de la convention de partenariat existante entre la Commune de Cunac et la Scène Nationale d'Albi, il y a lieu de la renouveler dans les mêmes conditions, pour une durée d'un an, du 1er Janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Monsieur le Maire présente la convention de partenariat financier pour 4 spectacles et animations pour un montant de 4 000 € par an (il s'agit d'une subvention forfaitaire de fonctionnement).

La programmation des spectacles est en cours d'élaboration pour l'année 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Marc VENZAL

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc GILLET



RF PREFECTURE ALBI (TARN)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/12/2023 081-218100741-20231220-DEL_2023_042-DE

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 21/12/2023
Publié ou notifié le 22/12/2023